

# Évolutions en Europe et ailleurs

5 avril 2017

Bruno Koch

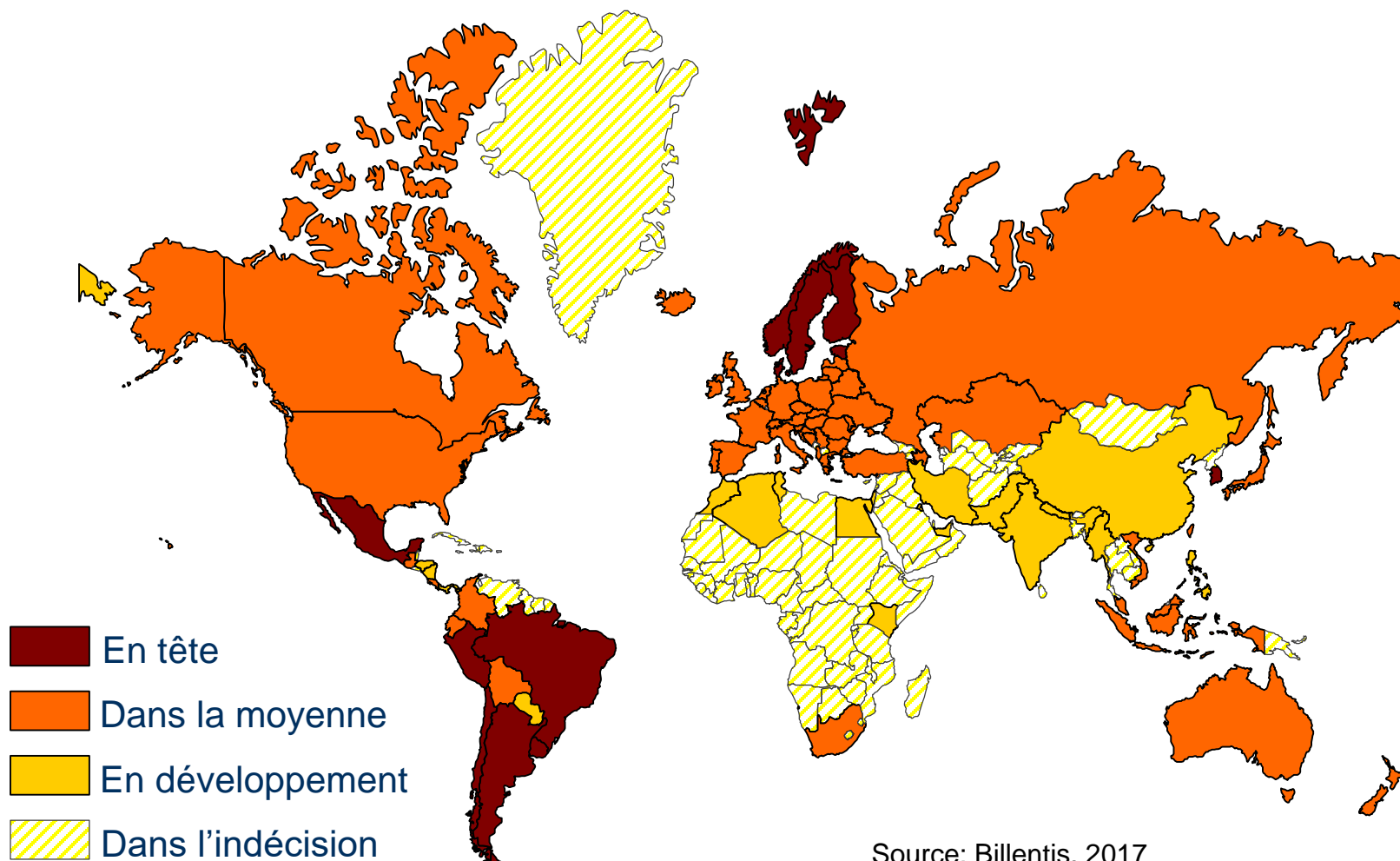
E-Government

E-Rechnung

E-Rechnung für die öffentliche Verwaltung in der Schweiz



# Marché international de la facturation électronique 2017



# Situation actuelle du secteur public en Europe



- Le secteur public a du retard mais la situation change rapidement
- Obligation partielle ou complète de recourir à la facturation électronique B2G annoncée ou déjà en vigueur dans les pays suivants: AT\*, BE\*, CH\*, DK, EE, ES, FI, FR, IT, NL\*, NO, PL, SE, SI  
\*pas à tous les échelons institutionnels
- Danemark: obligation depuis 2005, aujourd'hui aussi pour les commandes électroniques; cadre réglementaire NemHandel
- France: 80 000 unités administratives prêtes; déploiement progressif chez les fournisseurs; plateforme Chorus; PDF aussi acceptés
- Italie: 650 000 fournisseurs → 54 000 unités administratives; incitation à utiliser la plateforme pour les factures B2B
- Autriche: environ 60 000 fournisseurs de l'administration fédérale; le secteur public est aussi prestataire de services pour les länder; plusieurs modes d'envoi, notamment PEPPOL (cadre réglementaire européen pour l'interopérabilité)
- Norvège et Pologne: PEPPOL pour tous les échelons institutionnels
- Suède: PEPPOL pour l'administration fédérale, pas de directive pour le reste

# Étapes de mises en oeuvre contraignantes pour l'administration publique de l'UE

# Grand potentiel des directives européennes



- Directives 2014/24/UE (passation des marchés publics) et 2014/55/UE (facturation électronique pour les marchés publics)
- Les directives obligent plus de 300 000 administrations publiques dans les pays de l'UE à préparer leurs systèmes ainsi que leurs procédures de marchés publics électroniques et de facturation électronique pour pouvoir les utiliser dès novembre 2018 (+18 mois pour les cantons et les communes)
- Normes B2G dans toute l'UE; l'architecture permet l'ajout d'un nouveau type de message pour les factures B2B
- Les factures électroniques uniquement sous forme d'image ne suffisent pas → données structurées (XML) ou ZUGFeRD (PDF/A-3 avec données XML intégrées)

# Situation actuelle et mise en œuvre concrète



- Influence de l'UE uniquement pour les marchés publics supérieurs au seuil fixé
- Les directives obligent uniquement le secteur public à se préparer à l'étape de numérisation
- Les États membres suivent les directives de l'UE et les révisions législatives qui en découlent pour les prochaines étapes
  - Obligation pour les administrations publiques de recourir à la facturation électronique pour les marchés publics supérieurs et inférieurs au seuil fixé
  - Pas seulement une obligation pour l'administration publique, mais aussi possibilité d'un régime obligatoire général B2G (DE, SE, PL, ...)

# Modèle de l'Australie

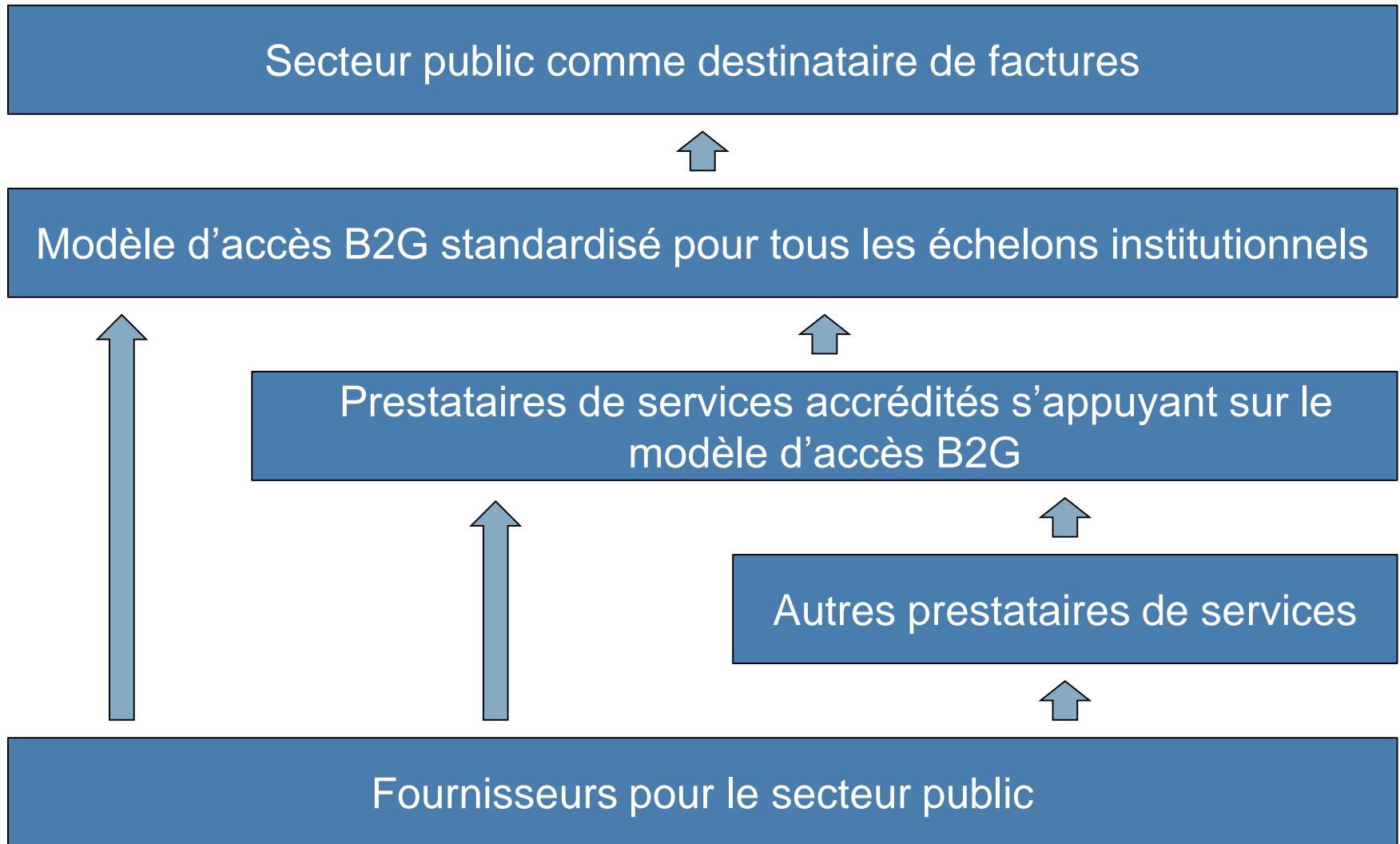
- Contexte et cahier des charges
  - Premier contact et adjudication de marchés
  - Situation du marché
  - Pays souhaitant apprendre des expériences faites à l'étranger
  - Le modèle doit permettre de pénétrer rapidement le marché de masse; interopérabilité, normes, ...
  - Rôle de l'État et d'autres multiplicateurs?



- Procédure
  - Première décision de principe: oui ou non au modèle de compensation?
  - Proposition de modèle combinant les meilleurs éléments de l'étranger
  - Évaluation par d'importants acteurs du marché, associations de PME, associations informatiques, associations fiduciaires, banques, utilisateurs finaux, prestataires de facturation électronique, administration fédérale et États

- Taux de fraude fiscale et dette publique en Australie: respectivement inférieur d'un tiers et de moitié à la moyenne mondiale → non au modèle de compensation, s'inspirer plutôt d'autres facteurs de succès européens
- Rôle de l'État
  - Rôle d'initiateur nécessaire et souhaité par les multiplicateurs
  - Obliger les fournisseurs à recourir à la facturation électronique B2G
- Éléments importants
  - Norme comme sous-ensemble d'une norme internationale
  - Cadre réglementaire pour l'interopérabilité entre les prestataires de services
  - Accréditation des prestataires de services dans la catégorie B2G
  - Forum des parties prenantes pour régler les détails

# Aperçu du modèle



- Administration
  - L'administration fédérale australienne a déjà préparé un grand nombre de ses unités administratives aux solutions et procédures de facturation électronique
  - Elle coordonne ses activités avec les États et incite ces derniers à adapter le modèle et à instaurer l'obligation B2G à leur échelon
  - Elle s'engage publiquement à utiliser le modèle et à suivre la norme
- Secteur privé et forum des parties prenantes
  - Norme adoptée après seulement 6 mois
  - Les fournisseurs de solutions ERP et de comptabilité appliquent la norme
  - Le forum des parties prenantes accrédite actuellement les premiers prestataires de services

Le modèle australien B2G devrait être opérationnel six mois avant celui de l'UE, car l'Australie est prête à adapter des solutions existantes

# Leçons que la Suisse peut en tirer

# Jamais trop tard pour des changements



- En tant que pionnière dans le domaine des factures électroniques, la Suisse a fait beaucoup de progrès
- Aujourd'hui, beaucoup de choses se feraient différemment
- Scénarios d'évolution du B2G;
  1. Statu quo; le système fonctionne plus ou moins bien; l'interopérabilité reste propre à chaque État et peu compatible au niveau international
  2. Création et mise en œuvre d'un modèle comme en Australie, ce qui coûte du temps et de l'argent
  3. Les appels d'offres B2G et les renouvellements de contrats comprendront à l'avenir l'exigence suivante: «Le prestataire de services soutient, à partir de la date de la mise en service, l'interopérabilité avec d'autres prestataires de services sur la base de PEPPOL ou d'un équivalent; décrivez quand et comment vous atteindrez un meilleur statut par rapport aux actuels fournisseurs de solutions interconnectés en Suisse.»

Bruno Koch

+41 71 911 60 32

[www.billentis.com](http://www.billentis.com) [Twitter](#) [XING](#) [LinkedIn](#)

**Groupe LinkedIn:** E-Rechnung – elektronische Rechnungsverarbeitung